# Projet éducatif de l'accueil de loisirs de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois

*Au 1er janvier 2014 la Communauté du Cœur de l'Avesnois (3CA) a défini l'intérêt communautaire pour la compétence enfance jeunesse comme suit : « Action d'intérêt communautaire pour la mise en place d'activités et de structures d'accueil en faveur de la jeunesse et de l'enfance, sont d'intérêt communautaire :*

- *Activités et structures d'accueil en faveur de la jeunesse et de l'enfance organisées pendant les vacances scolaires*
- *Accueil de la petite enfance ».*

*Ainsi l'ensemble des accueils de loisirs organisés sur le territoire par les communes et la 3CA demeure. Leur organisation évolue progressivement et voit ainsi le projet éducatif modifié.*

# *1. Politique éducative*

Lors de ses accueils de loisirs la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois souhaite orienter sa politique éducative autour de quatre thèmes :

**Objectifs généraux :**

### 1.1. L'enfance, la jeunesse et la famille

- Mettre en place une politique enfance jeunesse adaptée, concertée et participative.
- Prendre en compte la famille qui doit, tout comme l'enfant, être au cœur du projet.
- Faire des accueils des lieux ouverts et accessibles aux familles.

### 1.2. La vie en collectivité

- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, du vivre-ensemble, dans le respect des différences.
- Favoriser l'acquisition de l'autonomie tout en respectant le rythme de chacun.
- Prendre en compte la diversité des enfants accueillis.

### 1.3. Ouverture sur la culture

- Favoriser la découverte et le développement des capacités physiques, intellectuelles, créatives et imaginaires.
- Favoriser la découverte du monde qui nous entoure, de façon active, ludique et non-consommatrice.
- S'enrichir d'expériences et de cultures nouvelles.

### 1.4. Formations de territorialisées

Les équipes d'encadrement sont le socle de la réussite des structures et font l'objet d'une attention toute particulière par la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

La Communauté de Communes va organiser annuellement un cursus de formation BAFA particulièrement destiné aux jeunes de l'avesnois souhaitant encadrer des accueils collectifs de mineurs (ACM). Le contenu et l'organisation de ces sessions de formation se veulent être construits au plus près des préoccupations du territoire dans l'accueil éducatif des jeunes de l'avesnois. Dans un souci d'équité, le même dispositif d'aide est accordé à chaque jeune du territoire souhaitant participer à une des sessions de formation BAFA.

**Suites et Perspectives**

Le présent document définissant les ambitions de la Communauté de Communes en matière de politique jeunesse se veut être le fruit d'un travail démocratique et participatif avec l'ensemble des acteurs du territoire qui veulent s'associer à ce projet.

Il a donc vocation à être en perpétuel mouvement, c'est bien là une des caractéristiques premières de notre jeunesse …

# 2. *Les Accueils Collectifs de Mineurs*

## 2.1. introduction

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a fait des Centres de Loisirs le pilier de sa politique Enfance / Jeunesse, à travers lesquels elle souhaite que chaque enfant du territoire puisse accéder à une multitude de loisirs dans un cadre éducatif.

Les Centres de Loisirs sont un des principaux lieux où l'esprit d'aventure et d'imagination est conciliable avec une expérience heureuse de la vie en collectivité et un brassage de milieux sociaux différents. C'est avant tout un lieu de détente, de découverte où il existe des règles et une organisation qui permettent à l'enfant de se construire.

C'est cet esprit qui devra inspirer les projets pédagogiques des directeurs nommés à la tête des centres de loisirs de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois

La désormais maîtrise d'œuvre des centres de loisirs du territoire par la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois va permettre aux enfants de toutes les communes de bénéficier des mêmes conditions d'accueil éducatif de qualité.

La prise en charge des Centres de Loisirs par la Communauté de Communes, via le dispositif de Contrat Enfance Jeunesse, va permettre de renforcer les moyens financiers, humains, logistiques, techniques et organisationnels de ces structures éducatives et par là même d'impulser une dynamique nouvelle dans la quête de qualité.

## 2.2. Généralités

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois exigera des directeurs, dans un cadre budgétaire précis, de veiller à un parfait équilibre entre les activités traditionnelles et celles dites « de consommation » dans la composition des programmes des séjours. Il sera exigé une attention toute particulière au respect du rythme de l'enfant et particulièrement pour les enfants de moins de 6 ans.

## 2.3. Accueils Collectifs de Mineurs – Petites Vacances

Ils fonctionneront aux périodes suivantes :

### 2.3.1. Toussaint

- ✓ Accueil collectif de mineurs site de Liessies
- ✓ Accueil collectif de mineurs site d'Avesnes-sur-Helpe
- ✓ Accueil collectif de mineurs site de Sains du Nord
- ✓ Accueil collectif de mineurs site de Prisches

- ✓ Accueil collectif de mineurs site de Felleries
- ✓ Accueil collectif de mineurs site de Solre-le-Château
- ✓ Accueil collectif de mineurs site de Saint Hilaire
- ✓ Accueil collectif de mineurs site de Cartignies

#### 2.3.2. Noel :

- ✓ Accueil collectif de mineurs site d'Avesnes-sur-Helpe

#### 2.3.3. Février

- ✓ Accueil collectif de mineurs site d'Avesnes-sur-Helpe
- ✓ Accueil collectif de mineurs site de Sains du Nord
- ✓ Accueil collectif de mineurs site de Prisches
- ✓ Accueil collectif de mineurs site de Felleries
- ✓ Accueil collectif de mineurs site de Solre-le-Château
- ✓ Accueil collectif de mineurs site de Saint Hilaire
- ✓ Accueil collectif de mineurs site de Cartignies

#### 2.3.4. Avril

- ✓ Accueil collectif de mineurs site d'Avesnes-sur-Helpe
- ✓ Accueil collectif de mineurs site de Sains du Nord
- ✓ Accueil collectif de mineurs site de Prisches
- ✓ Accueil collectif de mineurs site de Solre-le-Château
- ✓ Accueil collectif de mineurs site de Liessies
- ✓ Accueil collectif de mineurs site de Saint Hilaire
- ✓ Accueil collectif de mineurs site de Cartignies

### 2.4. Accueils Collectif de Mineurs - été

Ils fonctionneront sur les communes suivantes pour la période de juillet :

- Avesnelles
- Avesnes Sur Helpe
- Cartignies
- Dourlers
- Etroeungt
- Liessies
- Prisches
- Sains du Nord
- Sars-Poteries

- Solre-le-Château
- Taisnieres en Thiérache

Ces structures fonctionneront du Lundi au Vendredi de 9h00 à 17h00 – avec un accueil et un départ échelonnés en fonction des sites d'accueil par l'intermédiaire d'un service de garderie spécifique à chaque site.

Certains sites pourront organiser des journées d'animation le samedi en fonction des spécificités du projet pédagogique et du projet d'animation proposés par les équipes d'animations.

### 2.5. Moyens Financiers

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois entend donner à l'ensemble des équipes les moyens d'une action efficace en faveur des enfants et des jeunes. Chaque site a un budget spécifique pour mener à bien ses missions.

### 2.6. Moyens Techniques

- ✓ Sur chacun des sites :
  - Des salles d'activités répondant aux normes de sécurité, pouvant comprendre le cas échéant plusieurs salles d'activités, un local infirmerie, une aire de jeux extérieure, un dortoir, une salle de restauration avec cuisine.

- ✓ Sur certains sites :
  - des créneaux horaires réservés dans les gymnases municipaux
  - des créneaux horaires réservés à la piscine
  - médiathèques, ludothèques

### 2.7. Moyens Humains

Le principe de la Communauté de communes dans sa phase de nomination des équipes de direction vise à créer un réseau de directeurs afin d'établir avec ces derniers un projet pluriannuel dans les centres de loisirs.

- ✓ un pôle Enfance-Jeunesse
- ✓ sur chaque site une équipe composée d'au minimum un directeur diplômé, un effectif d'animateurs dont 50% minimum sont diplômés BAFA ou équivalences.
- ✓ des services intercommunaux (techniques, comptabilité, communication …) et communaux

Il sera exigé de chacun des membres des équipes d'animation:

- ✓ Beaucoup de sérieux

- ✓ D'investissement
- ✓ Et d'engagement

Les directeurs seront placés sous l'autorité pédagogique du Coordonnateur Jeunesse, les animateurs sous celle du Directeur du séjour.

Il sera également demandé de sensibiliser l'équipe à une nécessaire réflexion autour de la relation avec les enfants et l'exercice de l'autorité de l'animateur.

Les règles de vie seront définies à l'échelle intercommunale et communale pour tous les sites, il incombe à chacun de les respecter.

Sur certains sites, du personnel sera recruté pour assurer la restauration et le service de restauration des centres de loisirs été et l'entretien des locaux à chacune des périodes de fonctionnement. Ces derniers seront placés sous l'autorité du directeur de la session.

### 2.8. Moyens pédagogiques

- ✓ Elaboration d'un projet éducatif
- ✓ Mise en place d'un règlement intérieur intercommunal
- ✓ Collaboration des associations sportives et culturelles le cas échéant
- ✓ Projet en commun avec les différents sites
- ✓ Mise en place d'un projet pédagogique

### 2.9. L'évaluation

#### 2.9.1. Les critères

2.9.1.1. *Quantitatifs:* fréquentation, régularité, participation aux activités proposées, propositions d'accompagnement.

2.9.1.2. *Qualitatifs:* évolution de l'enfant, relations au sein du groupe, avec l'équipe d'animation, intégration des règles de vie.

Le projet s'appuie sur le développement d'un lien social sur le territoire à travers l'ACM.

#### 2.9.2. Les outils

Enquête de satisfaction via la diffusion de questionnaires auprès des parents. La synthèse des réponses nous permettra de cibler les points de satisfaction et de prendre en compte les éventuelles problématiques.

Grille d'auto-évaluation et d'évaluation pour les équipes d'animation.

Réunions de bilan avec les équipes de direction et d'animation.

### 2.10. Suites et perspectives

Ces fonctionnements ont vocation à évoluer pour être toujours au plus près des préoccupations des habitants de notre territoire. Ils doivent être dictés par le souci permanent de permettre l'épanouissement de l'enfant et du jeune dans une structure où chacun doit trouver son compte, où chacun doit prendre plaisir… Le plaisir est le premier gage de qualité…

Concernant la petite enfance, nous veillerons à adapter l'univers direct des enfants concernés à leur taille, créer des espaces harmonieux et protégés, respecter le rythme de vie lié à cette tranche d'âge et adapter les activités.

Il appartiendra à l'équipe de direction / animation de s'approprier ces objectifs généraux et de les développer dans le cadre d'un projet pédagogique qui lui est propre (avec des objectifs spécifiques, des méthodes, des outils, des moyens, des critères...).

## 3. La place des Adolescents dans les différentes structures d'accueil.

### 3.1. introduction

Le fonctionnement des accueils proposés sur les temps extrascolaires ne répondent plus aux attentes et aux besoins de la majorité des adolescents. Afin de continuer le travail accompli auprès de ce public, il est indispensable d'organiser un accueil complémentaire de ceux existants.

### 3.2. Généralités

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, dans un cadre budgétaire précis, des actions seront mises en places afin de favoriser l'implication des jeunes de 13 à 17 ans dans l'élaboration des actions qui leur seront proposées.

### 3.3. La Troupe Carnival'Helpe :

Les adolescents seront accueillis pour la création d'un projet culturel et artistique selon un calendrier défini comme suit : 1 semaine du lundi au vendredi, au cours des périodes de vacances scolaires de Toussaint, Noel, Février et pâques, ainsi que trois semaines en juillet pendant les vacances estivales

### 3.4. Moyens Financiers

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois entend donner les moyens d'une action efficace en faveur des jeunes.

### 3.5. Moyens Techniques

- Des salles d'activités répondant aux normes de sécurité pour faciliter la pratique d'activités artistiques
- Il est indispensable de pouvoir bénéficier de créneaux horaires réservés dans les gymnases municipaux.

### 3.6. Moyens Humains

Le principe de la Communauté de communes vise à créer une dynamique entre les différents partenaires du projet. C'est pourquoi, il est indispensable de pouvoir compter sur l'implication de tous.

Il sera également demandé de sensibiliser l'équipe à une nécessaire réflexion autour de la relation avec les adolescents et l'exercice de l'autorité de l'animateur.

Les règles de vie seront définies pour l'ensemble des jeunes participants, il incombe à chacun de les respecter.

### 3.7. L'évaluation

#### 3.7.1. Les critères

3.7.1.1. *Quantitatifs:* fréquentation, régularité, participation aux activités proposées, propositions d'accompagnement.

3.7.1.2. *Qualitatifs:* évolution des jeunes, relations au sein du groupe, avec l'équipe d'animation, intégration des règles de vie.

Le projet s'appuie sur le développement d'un lien social sur le territoire à travers la troupe.

## *Conclusion*

La collectivité doit être source de richesse en préparant l'individu à une vie sociale positive et en étant un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, ceci en accord avec les Droits de l'Enfant. Élaborons alors un fonctionnement dynamique. Ce projet éducatif fera l'objet d'une évaluation régulière.